

# « Nous manquons de leaders sur le secteur de la sécurité événementielle »

La sécurité des enceintes sportives appartient à la (grande ?) famille de la sécurité événementielle. Une activité à part qui se caractérise notamment par une exigence de flexibilité totale et par l'absence regrettée de leaders dans ce secteur alors même que l'activité a trop longtemps souffert d'un déficit d'image. Exploration et analyse avec Jean-Luc Lemarchand, président de Stand'Up.



**À l'aune de votre expérience, quel portrait dressez-vous aujourd'hui de la sécurité des événements sportifs en France ?**

Quand j'observe le marché français de la sécurité événementielle sportive, ce qui me frappe,

c'est tout d'abord une présence limitée des leaders de la sécurité. Peut-être pouvons-nous expliquer en partie cette situation par la complexité des missions et la lourdeur des contraintes administratives attendantes ?

Dans ce secteur, la flexibilité « totale » est un impératif. Ce type d'activité demande beaucoup de temps et est difficile à rentabiliser. Peut-être est-ce une raison supplémentaire à l'absence des acteurs majeurs de la profession.

À cela s'ajoute la complexité croissante du droit du travail qui est de moins en moins compatible avec les contraintes de la sécurisation des événements sportifs. On constate avec l'Accord National Interentreprises



2013, une volonté de privilégier le recours systématique au CDI sans prendre en compte les spécificités de certaines activités « hors normes ». Cette évolution est pour nous une source de complexité qu'il devient difficile à résoudre. L'évolution de l'application du droit du travail privilégie les requalifications de CDD en CDI. À terme, cette évolution peut remettre en cause le bon déroulement des championnats. La L1, c'est 19 matchs à domicile, une interruption d'activité de 3 mois, un calendrier modifié plusieurs fois dans l'année, une sécurité qui nécessite de 250 à 850 agents par match, des CDD de 4h/6h. Avec de telles caractéristiques, difficile de rentrer facilement dans le cadre de l'ANI 2013 pour

en fonction de l'expertise particulière de chacun. Certains sont spécialisés en contrôle d'accès, en palpation, en Inter, d'autres dans la sécurité des VIP, etc.

### **En quoi la sécurité des manifestations sportives constitue-t-elle une activité particulière ?**

Pour organiser la sécurité de manifestations sportives, nous devons travailler de concert avec différents types de donneurs d'ordres : des fédérations, des clubs, des gestionnaires d'enceintes, et bien d'autres types organisateurs de taille et de statut juridique varié. Aujourd'hui, la majorité des organisateurs travaille sous des délais très courts

sur nous rendent la rentabilité des missions de plus en plus aléatoires. En ce moment, nos clients travaillent encore les plannings pour des événements qui débiteront dans moins d'un mois et qui vont nécessiter le déploiement de centaines d'agents. Il faudra s'adapter !

### **Quelles sont les contraintes, les obstacles auxquels vous êtes aujourd'hui confronté ?**

Nous avons déjà évoqué les contraintes liées à l'application du droit du travail. L'évolution de celui-ci prend de moins en moins en compte l'aspect ponctuel de notre activité et les aléas auxquels nous sommes soumis dans le cadre de nos missions. On peut aussi mentionner

passait sur certains événements il y a encore quelques années. La réalisation de nos prestations implique une capacité à gérer concomitamment plusieurs process complexes (accréditations, formation spécifique, transfert informatisé des DUE et des contrats pour contrôle de l'organisateur, rédaction d'un Compte Rendu quantifié de la prestation, mise en place des contrôles qualité contradictoires, réponses aux divers contrôles...).

Cette « sécurité », même si elle demeure perfectible, n'a rien à voir avec ce qui a été trop souvent véhiculé comme image. Le métier a souffert d'un gros déficit d'image. Nous constatons cependant, depuis plusieurs années, que les acteurs de la filière font des efforts notables. Au niveau des tenues par exemple, mais aussi pour les conditions de travail des agents à travers la mise à disposition d'espaces de repos ou de prestations alimentaires. Les organisateurs prennent en compte aujourd'hui les besoins des agents et la qualité de l'environnement de travail. Certains de nos donneurs d'ordre sont particulièrement attentifs à la qualité d'accueil de l'ensemble des agents et des personnes qui viennent travailler sur leur événement. Ils considèrent que l'amélioration des conditions de travail des agents participe au succès de l'événement. Les clients sont devenus sensibles à l'image donnée par les prestataires de sécurité aux différents publics accueillis. Nous remarquons également un effort de la part des « gros » organisateurs d'événement en faveur de l'amélioration de l'accueil qui rejaillit sur la qualité du travail des agents. Cette évolution est regroupée sous le vocable de la « Welcome attitude ». Actuellement, nous enregistrons une évolution de la ■■■

## **« Nous souhaitons que soit mieux pris en compte lors des contrôles les spécificités de nos activités liées à l'application des règlements des fédérations internationales organisatrices »**

une entreprise qui cherche à développer cette activité.

L'émergence d'un acteur de référence pourrait, peut-être, contribuer à faire évoluer positivement nos pratiques et à faire progresser notre marché. À Paris, il y a une quinzaine de sociétés spécialisées dans la sécurité événementielle sportive. Elles demeurent de taille modeste. Elles réalisent entre 1,5 et 4,5 millions d'euros de chiffre d'affaires.

Aujourd'hui, chaque prestataire a ses spécificités. C'est intéressant à observer. Dans les stades d'Ile de France, par exemple, les prestations de sécurité sont divisées en lot et réparties

sur des lots très courts. Certains ont des modes de fonctionnement très complexes avec des règles de décisions parfois délicates à identifier. La sécurité événementielle est très énergivore. L'énergie que l'on doit déployer pour gérer un événement est très importante, c'est extrêmement chronophage. Nos clients peuvent demander à nous rencontrer à tout moment et à toute heure... Ils apprécient que nous soyons personnellement impliqués sur les événements. Nous ne sommes pas dans une organisation de type « sécurité industrielle ». Nos clients ont des rythmes de décisions extrêmement serrés et les contraintes qui pèsent

sur nous rendent la rentabilité des missions de plus en plus aléatoires. En ce moment, nos clients travaillent encore les plannings pour des événements qui débiteront dans moins d'un mois et qui vont nécessiter le déploiement de centaines d'agents. Il faudra s'adapter !

Le corollaire de cette situation est le coût des contrôles, de toutes sortes, qui ne cessent de croître pour nos entreprises.

Cependant ce qui demeure, me semble-t-il le plus pénalisant est la mauvaise image persistante de la sécurité événementielle. Son image est obsolète. Elle a été trop longtemps incarnée par certains événements à la réputation sulfureuse. Or, il n'est pas possible de comparer la sécurité d'un grand stade lors d'un match international et ce qui se



# Paroles de prestataires

# Prestataires

■■■ demande des organisateurs qui réclament une sécurité moins coercitive et, plus... policée.

## Le CNAPS a-t-il permis une amélioration de cet environnement ?

À l'annonce de la mise en chantier du CNAPS, nous avons tous, me semble-t-il, salué cette évolution positive de la profession. Il est aujourd'hui peut-être trop tôt pour porter un jugement définitif sur les bienfaits supposés ou réels de l'action du CNAPS sur la profession. C'est un organisme encore jeune dans un paysage administratif déjà bien doté. Il y a deux ans, les contrôleurs avaient une connaissance partielle de notre activité. Certains premiers contrôles ont été particulièrement

handicapants pour le bon déroulement de nos prestations. Depuis lors, la situation évolue rapidement dans le bon sens. Il est aujourd'hui possible d'initier une discussion positive pour faire valoir l'application des règles dans notre secteur spécifique.

Je pense qu'il faudra encore plusieurs années afin de pouvoir trouver un fonctionnement apaisé au service du bon déroulement des grands événements. Un fonctionnement du type que nous avons avec les autres autorités de contrôle que nous côtoyons depuis toujours. Dans cette évolution, nous restons demandeurs d'être considérés comme des contributeurs positifs crédibles. Ce n'est pas toujours le cas aujourd'hui. De même, nous sommes toujours à la recherche

## « Nous rencontrons aujourd'hui une pénurie d'agents féminins aptes à la palpation qu'aucun autre pays européen ne subit »

d'une application homogénéisée des règles sur l'ensemble du territoire. Enfin, nous souhaitons que soit mieux pris en compte lors des contrôles les spécificités de nos activités liées à l'application des règlements des fédérations internationales organisatrices. Je ne doute pas que l'écoute active et attentive de la DISP permettra une amélioration sensible de notre environnement réglementaire.

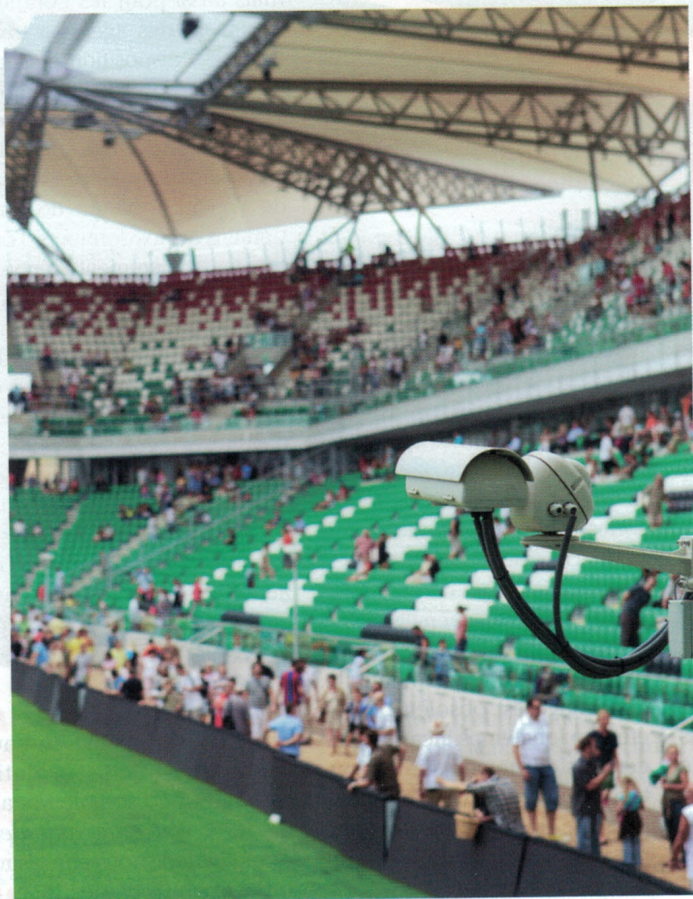
## Vous constatez une détérioration du niveau des agents. Quelles en sont les conséquences sur votre activité ?

Depuis l'instauration de la CP, les prestataires de la sécurité industrielle déclarent constater un accroissement des compétences des agents. Pour nous, la situation est plus contrastée. Préalablement à l'instauration de la carte professionnelle, nous disposions d'une autorisation préalable d'exercer délivrée par la Préfecture. Ce système permettait, par exemple, de recruter des jeunes étudiants (notamment de Master et d'IEP). Ces étudiants étaient souvent passionnés par le secteur et disposés de compétences linguistiques affirmées. Ils trouvaient dans cette activité un moyen de subsistance pendant leurs études. Nos entreprises trouvaient en eux des profils enthousiastes, tout à fait adaptés

à certaines de nos missions dont l'orientation « accueil » est plus affirmée. Pour nos équipes permanentes, cette mixité était une source d'enrichissement humain. À l'instauration de la CP, ces étudiants n'ont pas pu obtenir leur équivalence. En effet, ne disposant pas des 1600 heures requises, ils ne pouvaient pas obtenir la CP par cette voie. Parallèlement, il était difficile de leur demander de suivre la formation de base du CQP.

Par ailleurs, lors de l'instauration de la carte professionnelle, nous avons cessé de faire passer aux agents des tests de français lors du recrutement, confiant dans la validation des prérequis dans le cadre de l'obtention du CQP. Force est de constater que nous avons très rapidement été contraints de remettre en place ces tests afin de vérifier la capacité de nos agents à lire des consignes et à tenir une main courante.

Enfin, nous rencontrons aujourd'hui une pénurie d'agents féminins aptes à la palpation qu'aucun autre pays européen ne subit. Cette situation compromet le bon déroulement des grands événements dont certains ne peuvent plus atteindre les standards internationaux. Il est indispensable de trouver des solutions sous peine de ne plus pouvoir répondre correctement aux dossiers de candidatures pour certains





événements internationaux très consommateurs de personnels féminins.

Pour remédier à cette situation des solutions existent : réduction des deux ans d'ancienneté pour l'obtention de l'AP, dérogation d'emploi des ASA, certification spécifique aux enceintes... Il est urgent d'agir avant l'Euro 2016.

**En quoi la sécurité d'un événement sportif contribue-t-elle au rayonnement de la France à l'étranger ?**

L'organisation de la RWC 2007 (Rugby World Cup) en France a attiré plus de 2,5 millions de visiteurs, dont une forte proportion d'étrangers. Le

**« Pour remédier à cette situation des solutions existent : réduction des deux ans d'ancienneté pour l'obtention de l'AP, dérogation d'emploi des ASA, certification spécifique aux enceintes... Il est urgent d'agir avant l'Euro 2016 »**

Tournoi des 6 nations draine chaque année un contingent de supporters étrangers important qui viennent assister aux matchs au SDF Aux prochains

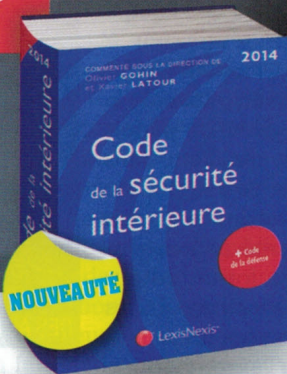
Jeux Équestres Mondiaux en Normandie, vous aurez certainement un pourcentage significatif du public qui viendra de pays voisins. Il est clair que

d'avoir une sécurité et des services d'accueil de qualité contribuent au rayonnement de la France à l'étranger. L'image de marque est très importante.

Il faut être très vigilant sur ce point et ne pas en négliger l'impact. Pour la Coupe du Monde de Football au Brésil, nous verrons les images que le pays va renvoyer au monde entier. En 2012, en Angleterre, c'était spectaculaire ; les jeux ont laissé une très belle image. ■

**Code de la sécurité intérieure 2014**

Un véritable « Code de la sécurité nationale » commenté



- À jour de sa nouvelle partie réglementaire en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, il réunit notamment les nouvelles dispositions relatives à **la sécurité et à l'ordre publics**, ou encore celles relatives à la police et à la gendarmerie nationales, aux activités privées de sécurité et à la sécurité civile.
- **Code de la défense** : reproduit intégralement en annexe, à jour de la loi de programmation militaire parue en décembre 2013.
- **Code commenté** sous la direction de **Olivier GOHIN**, professeur à l'université Panthéon-Assas (Paris II), directeur de l'IPAG de Paris, et de **Xavier LATOUR**, professeur à l'université de Nice-Sophia-Antipolis.
- 7<sup>e</sup> édition • Mars 2014 • 1036 pages • ISBN : 978-2-7110-1898-7

**Bon de commande**

14BROMD054

**REMISE DE 5%**  
+ livraison offerte

> Par internet Simple et rapide

<http://boutique.lexisnexus.fr>

> Par courrier ou par fax au 01 45 58 94 00

**OUI**, je souhaite recevoir :

ARTICLE	QTÉ	P.U.	TOTAL
<input type="checkbox"/> Code de la sécurité intérieure 2014 (439501)		65 € <sup>TTC</sup>	
Frais de port par commande*			<b>OFFERTS 5€</b>
<small>(TVA 5,5%) *Tarif susceptible d'être modifié selon la TVA applicable au moment de la facturation.</small>			<b>TOTAL</b>

\* Sous réserve de la réglementation en vigueur

**Coordonnées**

VOTRE N° CLIENT LEXISNEXIS

(Si vous le connaissez)

MLE  MME  M.

NOM / PRÉNOM

SOCIÉTÉ / ÉTABLISSEMENT

ADRESSE

CODE POSTAL

VILLE

E-MAIL

TÉL

VOTRE ACTIVITÉ

**Règlement**

Je réglerai à réception de la facture

Ci-joint mon règlement par chèque à l'ordre de LexisNexis

DATE/CACHET ET SIGNATURE

Conformément à la législation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toute information vous concernant. Les informations sont à destination de notre fichier de prospects/clients et à des fins de prospection commerciale.

